

Commune de Villeneuve de Berg
Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance du 9 avril 2022

Présents (17 puis 16 à partir de 12 h.44) :

Jacques Bellenger, Stéphane Chausse, Pierre Clément (jusqu'à 12 h.44), Marie-Jeanne Cosse, Isabelle Cros, Sylvie Dubois, Anne-Marie Eyraud, Marie Fargier, Martine Hemmache, Anne-Marie Laville-Franchi, Yves Lefrileux, Didier Mehl, Florian Morge, Patrick Rotger, Annick Sevenier-Alivon, Sylviane Valcke, Christophe Vigne.

Excusés avec pouvoirs (4 puis 5 à partir de 12 h.44) :

Sébastien Alonso → Marie Fargier
Roselyne Aulner → Patrick Roger
Marie Heu → Sylvie Dubois
Roxane Dussol → Anne-Marie Laville-Franchi
Pierre Clément → Martine Hemmache (à partir de 12h.44)

Votants : 21

Excusé sans pouvoir (1) : Yann Bilancetti

Absente (1) : Karine Taulemesse

Madame le Maire ouvre la séance à 9 h.02. Il s'agit d'une séance importante avec le compte administratif 2021 et le vote du budget 2022.

Yves Lefrileux intervient rappelant qu'en commission générale il était indiqué que les conseillers municipaux recevraient les tableaux budgétaires détaillés sur le budget. Or ils ne les ont pas reçus, ce que confirme Didier Mehl.

Sylvie Dubois répond que les tableaux ont été examinés en commission finances et précise qu'elle avait indiqué qu'ils étaient consultables en mairie. Marie Fargier précise que lors de la dernière commission on avait simplement listé les modifications depuis les documents examinés lors de la séance précédente.

Christophe Vigne propose que les documents soient diffusés en séance si besoin. Yves Lefrileux et Didier Mehl répondent que ce n'est pas nécessaire mais qu'ils souhaitent les recevoir. Isabelle Wojdanowicz les envoie.

Marie Jeanne Cosse estime très légère cette manière de procéder en envoyant les documents préparatoires la veille de la séance.

Election du secrétaire de séance

Christophe Vigne est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 5 mars 2022

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Présentation des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22

Mme le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles elle a eu à se prononcer depuis la séance du 5 mars 2022 :

- Un bâti sur terrain propre situé 17 rue de l'hôpital
- Un bâti sur terrain propre situé 19 rue Antoine Court
- Un bâti sur terrain propre situé 69 place Charbonnier
- Un bâti sur terrain propre situé 1005 voie Saint Jean
- Un bâti sur terrain propre situé 115 basse rue Roger Vallos
- Un bâti sur terrain propre situé 625 voie de Serrelonge
- Un terrain non bâti situé voie de Serrelonge
- Un bâti sur terrain propre situé 112 rue de la Plaine
- Un terrain non bâti situé voie de Saint Jean.

Elle précise qu'aucune DIA ne semble avoir de l'intérêt pour la commune.

Par ailleurs, elle informe qu'elle a signé un contrat d'adhésion de santé au travail avec l'APIAR d'un montant de 78,84 €.

Ordre du jour de la séance

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un projet de convention avec le Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche concernant des travaux d'enfouissement rue Charbonnier.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Marie Jeanne Cosse aurait préféré que l'on organise deux séances du conseil municipal, une pour le vote du budget et une autre pour les autres points de délibération. Elle estime que ç'aurait été plus digeste. Quand on veut faire de la pédagogie, il faut prendre le temps d'aborder et d'expliquer les choses. Yves Lefrileux partage ce point de vue.

Christophe Vigne rappelle que l'on a organisé 2 réunions de la commission des finances et une réunion de la commission générale au cours desquelles les documents budgétaires ont été examinés de manière détaillée. Marie Jeanne Cosse répond que les documents reçus sont à la fois indigestes et succinct et de surcroît reçus très tardivement.

Sylvie Dubois rappelle les nombreuses réunions de la commission des finances organisées dans la 1^{ère} année du mandat, pour détailler le budget section par section et permettre aux élus de le comprendre.

Marie-Jeanne Cosse reconnaît le travail effectué en 2020-2021 et regrette une baisse de la qualité des informations transmises. Ce qui a été reçu pour cette séance du conseil, c'est le minimum de ce qui peut être fait.

Sylvie Dubois indique qu'il y a une énorme charge de travail des services. Sans vouloir faire systématiquement comparaison, elle a souvenir de séances budgétaires sous l'ancienne mandature avec, en séance, des énumérations de chiffres totalement indigestes.

Marie Jeanne Cosse indique qu'au moins on avait des informations détaillées. Sylvie Dubois nuance ces propos quand on voit comment a pu être appréhendée la situation du budget de la ZAC des Combettes. Marie Jeanne Cosse rappelle que Sylvie Dubois est l'élue qui a le plus d'expérience de tout le conseil.

Introduction politique au vote du Budget

Mme le Maire, avant d'examiner les documents budgétaires, souhaite dresser le bilan de l'année 2021 et tracer les perspectives pour l'année 2022 :

Le budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants mais également la volonté d'investir pour déclencher la transformation de notre bourg. Il reste toutefois un document prévisionnel qui pourra faire l'objet de décisions modificatives en cours d'année.

Le budget se veut le reflet de nos priorités politiques locales.

Dans un premier temps je vous demanderai de valider les comptes de gestion et les comptes administratifs 2021 : budget général, location d'immeubles, assainissement et budget ZAC. Puis, dans un deuxième temps, nous voterons le budget prévisionnel 2022.

L'année 2021 est une année d'installation d'une équipe technique complète au service des projets de la collectivité et prête à relever les défis de demain. Je tiens ici à les remercier pour leur engagement au service de la commune.

Nous avons accueilli en mars : Géraldine Massa Fiori au service RH, en avril : Isabelle Wojdanowicz DGS, en août : Damier Reytier responsable du service éducation et Marie Grondin à l'accueil et en septembre : Joseph Bourrez chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Concernant les ressources humaines, 2021 a été une année de mise en conformité réglementaire avec la mise en place du RIFSEEP, la réévaluation des grilles indiciaires sur l'augmentation du SMIC, la mise en place des formations en intra. Les Lignes Directrices de Gestion, véritable feuille de route pour le mandat, seront concrètement mises en application en 2022. Elles concernent la gestion des emplois et des compétences, les mobilités, la formation, les rémunérations, l'action sociale, la prévention et la sécurité au travail, le déroulement de carrière, la lutte contre les discriminations, les conditions de travail. Concernant la prévention et la sécurité au travail, un Document Unique est obligatoire. Un bureau d'étude nous accompagne sur sa création.

En septembre 2021, la nouvelle tarification scolaire a été mise en place : c'est un réel succès qui n'impacte nullement le budget. Des travaux dans les écoles ont permis d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et la qualité des enseignements : réfection du mur de soutènement de l'école maternelle, installation d'un réseau filaire internet, toilettes extérieures à l'école élémentaire.

Après l'élargissement des plages horaires de la garderie en 2022, un véritable programme éducatif de territoire sera mis en place. Il permettra de proposer aux enfants des activités culturelles, sportives, artistiques, citoyennes, environnementales, en lien avec les associations et les structures locales. Le responsable du service éducation prépare, dès à présent, cette programmation incluant la formation des agents au B.A.F.A.

En 2022, est programmée l'isolation thermique de l'école élémentaire, ainsi que celle l'ancienne trésorerie destinée à l'accueil du Conservatoire d'Espaces Naturels.

2022 sera une année de construction puisque le premier coup de pelle de la médiathèque a été donné le 1^{er} avril. Un chantier de 15 mois pour un outil au service de la lecture publique et plus largement porteur de lien social. Un équipement moderne, adapté aux usages, conforme aux enjeux de transition écologique.

Autre chantier important pour la mandature : l'aménagement de la mairie, les ateliers du territoire ayant confirmé son maintien dans le centre bourg pour plus d'accessibilité aux services publics. Le rez-de-chaussée sera aménagé, un ascenseur desservira le premier étage. Ce projet permet d'améliorer l'accueil aux publics et le confort de travail des agents.

Concernant le patrimoine et sa valorisation, la rénovation de la chapelle du Devois sera finalisée en 2022 ainsi que l'espace de la béalière ayant bénéficié de quatre ateliers participatifs achevant le travail amorcé lors d'un chantier de jeunesse en juillet /août 2021.

Après les quatre ateliers de territoires, dont le rendu a été fait en décembre 2021, le programme « Petites Villes de Demain » entre dans sa phase opérationnelle.

Ainsi, au cours de ce conseil municipal, seront votées différentes conventions permettant des financements de la Banques des territoires. Elles concernent des études en matière de mobilité, de finances, sur les volets énergétique et économique.

Sur le volet économique, le partenariat avec la SCIC Villages vivants annonce l'installation de deux artisans fin 2022 sur Villeneuve de Berg.

« Petites villes de demain » permet d'affirmer le centre urbain de Villeneuve de Berg comme centralité animée et attractive en engageant une transformation qualitative et concrète des espaces publics.

Après l'inauguration de la place des platanes, la place du 19 mars, la requalification du quartier Charbonnier, le projet est lancé concernant la requalification de la traversée du centre bourg et la sécurisation de l'entrée du Petit Tournon : des projets faits en concertation avec les habitants et à travers les commissions extramunicipales. Jeudi 7 avril, les différents concessionnaires ont été réunis en mairie afin de définir ensemble les contraintes et le calendrier de travaux de cet aménagement déterminant dans le programme « Petites Villes de Demain ».

Autres projets prioritaires : définir un projet aménagement à moyen terme de la place des Combettes et concevoir le programme de recyclage de la friche hospitalière.

Le sport et la vie associative trouvent toute notre attention. Après l'inauguration en 2021 du local chasse, nous prévoyons l'isolation thermique de la salle du rugby, la réfection des terrains de tennis et l'agrandissement du centre socioculturel. Le transfert de la compétence « complexe sportif René Ducharme » marque une étape importante dans la prise de compétence du sport au niveau intercommunal et un transfert de charges conséquent.

L'installation du conseil municipal des jeunes et des enfants en mars dernier permettra de porter la parole des jeunes générations dans les projets municipaux.

Des commerces s'ouvrent dans le centre bourg. L'équipe municipale accompagne et encourage ces initiatives entrepreneuriales. Nous leur réservons le meilleur accueil.

Conscient de l'importance de l'animation dans notre cœur de ville nous cherchons à innover, à encourager les initiatives associatives d'où la richesse des programmations festives et culturelles tout au long de l'année.

Ces manifestations de qualité affirment l'identité de notre bourg et ont pour objectif de créer du lien entre les habitants, des temps précieux de convivialité et de rencontres. Ces manifestations sont importantes pour l'attractivité et le dynamisme de notre commune.

Comptes de gestion 2021

Pour l'examen des projets de délibération relatifs à l'exercice budgétaire 2021, Mme le Maire propose d'aborder les documents budgétaires dans leur ensemble avant de procéder à leur adoption les uns après les autres.

Elle précise les différents résultats des comptes de gestion.

Ainsi, pour le budget général, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 197 807,38 €, celui des recettes de fonctionnement à 2 962 581,69 € soit un résultat de clôture de 764 774,31 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 718 388,17 €, les recettes à 1 629 386,87 € soit un excédent de 910 998,70 €. Dans l'ensemble, le montant du budget général 2021 s'élève à 2 916 195,55 € en dépenses et 4 591 968,56 € en recettes, soit un excédent de clôture de 1 675 773,01 €.

Pour le budget annexe assainissement, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 74 318,24 € et les recettes de fonctionnement à 197 573,20 € soit un excédent de fonctionnement de 123 254,96 €. En investissement, les dépenses se chiffrent à 519 519,60 €, les recettes à 854 670,48 €, soit un excédent de 335 150,88 €. Le budget annexe assainissement dans son ensemble, se monte pour 2021 à 593 837,84 € en dépenses et 1052 243,68 € en, recettes et dégage donc un excédent de clôture de 458 405,84 €.

Pour le budget annexe location d'immeubles, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 413,21 € alors que les recettes se montent à 24 506,29 € soit un résultat de clôture de 24 093,08 €. En investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 13 263,35 €. Au global, l'excédent de clôture du budget annexe est donc de 24 093,08 €.

Pour le budget annexe ZAC, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 13 576 €, ce qui est également le montant du résultat de clôture en l'absence de recettes. Le montant des dépenses d'investissement est de 871 811 €, aucune recette étant également comptabilisée. Au global, le budget annexe ZAC enregistre donc un déficit de 885 387 €.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet les comptes de gestion au vote.

Projet de délibération n°22 : Compte de Gestion du Budget Général, exercice 2021

Le compte de gestion du budget général est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération n°24 : Compte de Gestion du budget annexe Locations immeubles exercice 2021

Le compte de gestion du budget général est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération n°26 : Compte de gestion du Budget annexe Assainissement, exercice 2021

Le compte de gestion du budget général est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération n° 28 : Compte de gestion du Budget annexe Z.A.C. exercice 2021

Le compte de gestion du budget général est adopté à l'unanimité.

Comptes administratifs 2021

Mme le Maire donne la parole à Stéphane Chausse pour présenter les comptes administratifs et quitte temporairement la séance.

Stéphane Chausse présente successivement les comptes administratifs 2021.

Projet de délibération n°23 : Compte Administratif du Budget Général, exercice 2021 et affectation du résultat

Le résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 764.774,31€, le résultat de clôture en investissement est excédentaire de 910.998,70 €. Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de 1.675.773,01€ ce qui est conforme au compte de gestion du trésorier.

Le reste à réaliser en dépenses d'investissement est de 1.723.590 € et en recettes d'investissement de 367.151 € ce qui laisse apparaître un besoin de financement de 1.356.439 € auquel on retire l'excédent de financement de 910.998,70 € ce qui laisse donc un besoin total de financement de 445.440,30 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement de 764.774,31 € nous vous proposons d'affecter, pour le budget 2022, la somme de 445.440,30 € au compte 1068 pour couvrir le besoin total de financement de la section investissement et la somme de 319.334,01 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

En l'absence de remarque, Stéphane Chausse soumet le projet de délibération au vote.

Le compte administratif 2021 du budget général et l'affectation du résultat sont adoptés à l'unanimité.

Projet de délibération n°25 : Compte administratif du budget annexe Location immeubles exercice 2021

Le résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 24.093,08 €. Il n'y a pas eu d'investissement sur le bâtiment concerné. Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de 24.093,08 € ce qui est conforme au compte de gestion du trésorier.

Considérant l'excédent de fonctionnement de 24.093,08€ nous vous proposons d'affecter pour le budget 2022 la totalité de cette somme sur le compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Christophe Vigne rappelle qu'en commission on avait indiqué que l'on regarderait l'opportunité de maintenir ce budget annexe. Marie Jeanne Cosse indique que l'existence d'un budget annexe est justifiée par la possibilité de récupérer la TVA. Christophe Vigne répond qu'il faut alors examiner la cohérence de la répartition des locaux loués entre le budget général et le budget annexe qui ne concerne, a priori qu'un seul local.

Isabelle Wojdanowicz confirme que seul le bâtiment loué au CERES entre dans le périmètre du budget annexe et qu'il faudra effectivement examiner la pertinence de la répartition actuelle avec le budget général.

Marie Jeanne Cosse indique qu'il faut faire attention quand on décide de clore un budget annexe : on a parfois des mauvaises surprises et après on accuse les prédécesseurs de manipulations. Christophe Vigne rappelle qu'à aucun moment nous n'avons eu ce genre d'intentions et précise qu'en l'occurrence ce budget annexe est excédentaire.

En l'absence d'autre remarque, Stéphane Chausse soumet le projet de délibération au vote.

Le compte administratif 2021 du budget annexe location d'immeubles est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération n°27 : Compte administratif du Budget annexe Assainissement, exercice 2021 et affectation du résultat.

Le résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 123.254,96 €. Le résultat de clôture en investissement est excédentaire de 335.150,88 €. Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de 458.405,84 € ce qui est conforme au compte de gestion du trésorier.

Le reste à réaliser en dépenses d'investissement est de 382.000 € auquel on retire l'excédent de financement de 335.150,88 € ce qui laisse donc un besoin de financement de 46.849,12 €. Considérant l'excédent de fonctionnement de 123.254,96 € nous vous proposons d'affecter pour le budget 2022 la somme de 46.849,12€ au compte 1068 pour couvrir le besoin total de financement de la section investissement et la somme de 76.405,84€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

En l'absence de remarque, Stéphane Chausse soumet le projet de délibération au vote.

Le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération n°29 : Compte administratif du Budget annexe Z.A.C. exercice 2021

Stéphane Chausse indique que nous avons constaté des différences de quelques centimes entre les documents budgétaires à l'intérieur du compte de gestion.

Le résultat de clôture en fonctionnement est déficitaire de 13.575,06 €. Le résultat de clôture en investissement est déficitaire de 871.810,77 € ou 871 810 € selon les documents budgétaires transmis par les services des finances publiques. Le résultat de clôture de l'exercice est déficitaire de 885.385 € ce qui est conforme au compte de gestion du trésorier 885 385,83 €

Le besoin de financement en dépenses d'investissement est de 871.810 €, nous vous proposons d'affecter ce montant au compte 001 déficit d'investissement reporté.

Considérant le déficit de fonctionnement de 13.575 €, nous vous proposons d'affecter cette somme au compte 002 déficit de fonctionnement reporté.

Yves Lefrileux s'étonne du manque de rigueur de la part de la DDFIP dans les documents budgétaires relatifs au compte de gestion alors que justement c'est un budget problématique. Christophe Vigne précise que c'est un problème d'arrondi non repris et propose de se prononcer sur les chiffres avec les centimes.

Yves Lefrileux rappelle qu'il y a un problème de fond sur le budget ZAC. On a pas toutes les réponses ce qui pose question pour se prononcer. Toutefois, n'étant pas sur une logique d'abstention, il votera ce compte administratif.

En l'absence d'autre remarque, Stéphane Chausse soumet le projet de délibération au vote.

Le compte administratif 2021 du budget annexe ZAC est adopté à l'unanimité.

L'examen des comptes administratifs étant achevé, Mme le Maire réintègre la séance, est informée des résultats et remercie les membres du conseil municipal pour leur vote.

Projet de délibération n°30 : Fixation des taux d'imposition 2022

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition des taxes, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties, chaque année, avant le 15 avril.

Pour l'année 2022, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette proposition de maintien des taux a été discutée en commission finances du 25 mars 2022. En effet, le choix a été fait de ne pas augmenter la pression fiscale sur les propriétaires dont le pouvoir d'achat est fortement impacté par l'augmentation des prix de l'énergie et de l'essence.

Néanmoins, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, qui relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire, impacte les bases. Pour le coefficient 2022, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à + 3.40%, augmentation qui sera appliquée sur les bases d'imposition.

Madame le Maire propose donc de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 34,01 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 82,75%.

Isabelle Wojdanowicz précise que le montant prévisionnel du produit fiscal sur les taxes foncières est estimé à 950 430 €. Il était supérieur à 953 000 € l'an dernier. La commission des finances s'est donc étonnée de cette estimation en baisse alors que les bases augmentent de 3,40 %. Le calcul a été refait plusieurs fois avec le même résultat. Nous avons donc demandé au conseiller aux collectivités de la DDFIP la raison de cette évolution. Celui-ci indique que ce serait lié à la suppression de la taxe d'habitation, mais Isabelle Wojdanowicz précise qu'elle n'est pas convaincue par cette explication.

Marie-Jeanne Cosse indique que cela signifierait que la suppression de la taxe d'habitation ne serait donc pas compensée à l'euro près. Ce n'est pas normal d'avoir le même produit alors que les bases sont réévaluées. Christophe Vigne demande que l'on sollicite la DDFIP pour une nouvelle vérification.

Christophe Vigne, revenant sur la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition, rappelle qu'il s'agit d'un effort important de la commune au bénéfice des Villeneuvois impactés par l'augmentation des coûts de l'énergie et par l'inflation de manière générale. Mais cela se fait au détriment du maintien de sa capacité d'autofinancement de la commune. Si le rythme d'évolution des dépenses devait se maintenir, une telle position ne pourrait être durablement adoptée car elle entraînerait une paupérisation de la commune et une perte de capacité à financer ses projets.

Marie-Jeanne Cosse rappelle que l'augmentation des coûts de l'énergie impacte les ménages. Annick Sévenier-Alivon précise qu'une augmentation de la fiscalité, c'est du pouvoir d'achat en moins pour les ménages et qu'il convient donc d'être vigilant sur ce point. Christophe Vigne précise que désormais la fiscalité locale ne concerne plus que les propriétaires et que la part de la population non imposable à Villeneuve est plus forte que dans les moyennes départementale ou nationale.

Marie-Jeanne Cosse estime que l'on fait peser un poids de plus en plus lourd sur les propriétaires par rapport aux locataires. Cela génère une tension croissante selon les modes d'habitation sur les communes. C'est de plus en plus le monde rural qui paie pour les métropoles.

En l'absence d'autres remarques, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 34,01 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 82,75 %.

Projet de délibération n°31 : Budget général exercice 2022

Mme le Maire donne la parole à différents adjoints pour évoquer un certain nombre de projets ou de politiques ayant un impact sur le budget.

Stéphane Chausse rappelle que le coût de l'énergie explose en 2022 : 200 % sur le gaz, au-delà de 50 % sur l'électricité avec une facture extrêmement importante pour 2022 et 2023 compte tenu des dispositions prises dans le cadre du groupement d'achat du Syndicat Départemental des Energies auquel la commune a adhéré : Nous n'avons donc pas de maîtrise de cette évolution. De toutes façons, au vu du contexte mondial, il est difficile de changer de fournisseurs en ce moment.

L'objectif de la municipalité est donc de travailler sur l'isolation des bâtiments afin qu'ils soient moins énergivores. Nous avons commencé par reprendre le dossier de la médiathèque avec une modification du programme des travaux afin de l'adapter au fonctionnement, pour s'approcher de la RT 2022 et pour améliorer le confort thermique du bâtiment. Le travail a ensuite été mené sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires avec la validation des travaux d'isolation de l'école élémentaire à la suite de l'étude conduite par le Bureau d'études Indigo : isolation extérieure R :4 (soit un gain de 36 %), isolation des combles R :8, isolation du sous-sol R :3,75. Pour l'appel d'offres, nous n'avons malheureusement pas de retour sur les fenêtres et nous avons décidé du report de la ventilation à double flux des salles car l'unique offre reçue à 60 000 € est largement supérieure au chiffrage par le bureau d'études (25 000 €). Nous avons décidé de suspendre ce poste pour le relancer ultérieurement lorsque les conditions d'achat reviendront à la normale.

Sur l'ancienne perception qui va abriter le Conservatoire d'Espaces Naturels, nous avons décidé de travailler sur l'étanchéité de la toiture, son isolation R :7.2 et sur le changement de toutes les menuiseries, actuellement en simple vitrage et pour lesquelles nous avons décelé la présence d'amiante dans les menuiseries du rez-de-chaussée. L'ensemble de ces travaux prend en compte la possibilité d'installer a posteriori une isolation par l'extérieur.

Nous allons également lancer cette année une étude pour la rénovation du local du stade de rugby pour l'élaboration du Schéma directeur immobilier énergie (SDIE). Le travail va débuter par un examen des consommations de l'ensemble des bâtiments communaux afin de dresser un état des lieux complet des bâtiments communaux puis de programmer ensuite les travaux sur le mandat et améliorer ainsi la gestion du chauffage des locaux et les confort thermiques d'utilisation assorti d'une information sur la bonne utilisation des locaux.

Par ailleurs, nous avons commencé à travailler sur l'éclairage public avec SPIE qui gère notre parc et le SDE. Nous avons fait le constat d'une méconnaissance du parc existant et de son fonctionnement on ne connaît pas comment fonctionne le réseau. Ainsi, à titre d'exemple, le SDE nous avait indiqué qu'il n'y avait aucune horloge alors qu'on s'est rendu compte qu'il y en avait. Dès lors, nous avons demandé qu'un contrôle complet de qui existe dans le parc soit réalisé. Nous devons connaître ce que nous avons pour savoir ce que nous pouvons faire pour essayer de maîtriser au mieux notre dépense tout en maintenant une qualité de vie. L'objectif est de faire des économies soit en changeant les luminaires soit en adoptant des mesures de gestion telles que la baisse de la luminosité ou l'extinction sur certaines tranches horaires et dans certains secteurs. L'entreprise SPIE, suite à ce recensement technique, va nous proposer différents éléments qui devrait nous permettre d'échafauder des scénarii que nous présenterons aux élus et à la population afin de prendre des décisions.

Pour la mairie enfin, nous allons changer les fenêtres et procéder au flocage des sols afin d'améliorer l'isolation thermique du rez-de-chaussée.

Sylvie Dubois souligne qu'il s'agit là d'efforts qui paieront dans quelques années avec des répercussions sur les prochains budgets.

Stéphane Chausse indique qu'à la suite du mécontentement exprimé par des communes membres du contrat d'achat groupé, le SDE va faire appel à un bureau d'étude pour examiner les modalités de gestion du contrat par clic : il s'avère que le SDE n'a pas les moyens d'analyser exactement ce qu'il fait et de vérifier qu'au moment où il clique, il est bien dans la courbe basse.

Christophe Vigne indique que ce type de contrat est totalement aberrant. Cela lui rappelle le précédent relatif aux emprunts indexés. Il faut vraiment se méfier de ce type de contrats mirifique que jamais l'on ne maîtrise. Les communes qui les signent finissent toujours par s'en mordre les doigts.

Marie Jeanne Cosse demande si l'on s'est fixé une date limite pour l'acquisition du double flux car ne pas le faire limite l'intérêt de l'isolation. Stéphane Chausse indique que le double flux correspond essentiellement à un gain en confort. Nous attendons que cela se détende au niveau des marchés. Marie-Jeanne Cosse répond qu'on peut craindre que la désinflation sur les matériaux n'arrive pas rapidement. Stéphane Chausse admet que c'est

effectivement une possibilité que l'on soit non pas sur un pic mais sur un plateau. Toutefois, il ne peut s'engager sur une date, indiquant exercer une surveillance constante des évolutions des prix.

Sylvie Dubois remercie Stéphane Chausse pour son investissement conséquent et souligne l'importance du travail engagé sur le SDIE.

Marie Jeanne Cosse demande si l'on dispose de retours d'expériences : les études faites en amont sur les performances énergétique sont-elles pertinentes ? Stéphane Chausse répond que c'est bien l'un des enjeux du SDIE.

Yves Lefrileux indique que bon nombre de types d'énergies connaissent une tendance inflationniste : le gaz, le pétrole. Le bois devrait suivre. A-t-on étudié la géothermie ? C'est peut-être plus cher en investissement mais cela pourrait être intéressant.

Stéphane Chausse répond que pour l'instant cela n'a pas été étudié. Il faudrait alors s'orienter vers la géothermie verticale car la géothermie horizontale nécessite de disposer de terrains. C'est en tous cas à réfléchir car cela fonctionne très bien.

Sylvie Dubois conclut en identifiant les lignes budgétaires impactées par les consommations énergétiques : pour l'électricité, on passe en réalisé 2021 de 71 059,71 € à 107 000 € au BP 2022 ; pour les combustibles, on passe de 34 979,96 € à 104 000 € ; pour les carburants on passe de 6 415,38 € à 10 000 €. Pour les travaux sur les bâtiments, on retrouvera les dépenses correspondantes en investissement.

Sylvie Dubois demande ensuite à Marie Fargier de prendre la parole afin de présenter le volet requalification des espaces publics.

Celle-ci indique qu'un gros travail a été conduit dans le cadre de sa délégation afin de prendre en compte la vétusté de la voirie de la commune. Nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas d'état des lieux de la voirie communale. Nous avons commencé par reprendre tous les noms de voiries car beaucoup d'écarts étaient constatés entre l'existant et le recensement. Un travail de métrage a également été effectué. Puis nous avons effectué un classement en 4 catégories des voiries selon leur état. La commission s'est ensuite penchée sur une programmation pluriannuelle des travaux de maintenance. Cette année, nous allons traiter les voiries classées dans la catégorie mauvais état. Nous nous sommes notamment attelés aux rues adjacentes à Basse rue car plusieurs d'entre elles non plus de revêtement. Sera également concernée la rue du gymnase comprenant la reprise du parking. Dans l'attente des consultations, le budget est estimé à 58 550 € sur un budget de fonctionnement annuel de 75 000 € avec prise en compte de la taille des arbres, du curage des fossés, du traçage, ... Nous avons décidé du lancement d'une consultation car nous sommes très circonspects quant au tarif prévisionnel de 25 € le m² en raison des incertitudes des marchés. La consultation va être lancée dans les prochaines semaines et on espère pouvoir réaliser les travaux avant l'été.

En parallèle, nous avons également travaillé sur les places publiques avec une méthode similaire : métrage, état de lieux. La priorité a été donnée au monument aux morts (fin 2021) puis à la place du 19 mars dont la réfection a été réalisée en début d'année en 2 temps (parking d'une part et espaces paysagers d'autre part qui vont être prochainement finalisés). Nous avons procédé à un aménagement succinct des Combettes dans l'attente du projet ultérieur. A venir la place de l'esplanade et la place couverte avec une reprise du revêtement en fin d'année une fois que les travaux dans les 3 cellules commerciales seront effectués.

Autre gros travail : la réflexion sur l'aménagement de la rue principale dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » et de la commission extramunicipale (qui se réunira dans l'après-midi). Autant pour les riverains que pour les élus, le problème principal est lié à la mobilité et au stationnement. La commission va travailler à l'élaboration d'un cahier de recommandations puis d'un cahier des charges portant sur l'aménagement de la rue principale. La rue du Barry sera traitée dans un second temps. Toujours dans le cadre de « Petites Villes de Demain », nous nous sommes impliqués dans l'élaboration d'un cahier des charges pour le plan de stationnement et de circulation à l'échelle de la commune.

Cet après-midi, la commission va travailler avec les riverains à partir de cahiers des charges montés dans d'autres communes. Marie Fargier souligne le gros travail fourni par le chef de projet PVD pour préparer, animer la commission et coordonner les différentes attentes : riverains, élus, ABF, ... Elle mentionne, par ailleurs, sa satisfaction quant à la réunion ce jeudi avec tous les concessionnaires (eau, électricité, assainissement, réseaux, ...) afin que tout le monde soit au courant des réflexions sur la rue principale avec un démarrage en 2024 pour que tous réalisent un diagnostic de leurs réseaux et programment les travaux nécessaires. Tous lancent leur diagnostic pour anticiper cette échéance et programmer les travaux de manière prioritaire.

Sylvie Dubois souligne l'important travail réalisé par Marie Fargier en lien avec les services et témoignent de retours très positifs des habitants qui constatent que les choses bougent.

Elle indique qu'une partie des opérations citées concernent les lignes budgétaires de fonctionnement (enveloppe de 75 000€ et une autre entre sur le volet investissement. Marie Fargier confirme : l'investissement concerne la requalification ou la création d'espaces publics. La reprise d'un enrobé de bord à bord passe dans le budget fonctionnement. Certains projets comme la rue Charbonnier passent néanmoins en investissement car il y a reconstruction du mur, création de trottoirs, changement des réseaux ... cela permet de mettre les travaux y compris enrobés en investissement pour récupérer la TVA. Le travail effectué permet de se projeter de manière pluriannuelle et éviter les interventions au coup par coup.

Sylvie Dubois demande ensuite à Florian Morge de présenter les principales actions dans le domaine de l'éducation.

Florian Morge aborde dans un 1^{er} temps le dossier cantine. Pour mémoire, en 2021 le marché cantine a été renouvelé et nous avons mis en place de la tarification sociale à partir de septembre. Le tarif d'achat des repas est à 2.69 € pour la maternelle et 2.99 € pour l'élémentaire.

Nous avons enregistré une forte augmentation du nombre d'enfants mangeant à la cantine, passant de 110 enfants les années précédentes à 160 enfants en moyenne (50 en maternelle et 110 en élémentaire). La tarification sociale a permis de faire bénéficier du tarif à un euro le repas à environ 1/3 des enfants, et du tarif médian pour un peu moins d'1/3. La subvention touchée par l'Etat sur le tarif à un euro permet de ne pas être déficitaire par rapport au coût réel de l'achat de l'assiette sur la globalité mais il faut rester prudent car nous n'avons qu'un trimestre de recul : il faudra faire un bilan sur une année scolaire complète. Au niveau budgétaire on propose de passer l'achat de repas de 75 000 à 85 000 euros afin de répondre à l'augmentation des effectifs. Sylvie Dubois indique que le réalisé 2021 s'élève à 75 791,52 €.

Florian Morge indique que, sur 2022, nous allons nous pencher sur la garderie municipale. Pour l'instant la garderie est payante le matin et le soir et gratuite le midi. Historiquement, les taux d'encadrement correspondent à ceux requis pour l'accueil collectif de mineurs alors que la commune n'était pas reconnue dans ce dispositif car il s'agissait d'une compétence communautaire. A notre demande, la compétence a été amendée, pour être pour partie transférée à la commune ce qui nous permet désormais de demander la reconnaissance en tant qu'accueil collectif de mineurs. Cela nécessite d'élaborer un projet éducatif territorial. Un travail en commission a été engagé sur les valeurs éducatives que l'on souhaite porter. Le résultat va être présenté en comité de pilotage associant les acteurs éducatifs de la commune (avec les enseignants et le centre socioculturel) afin de partager cette vision à l'échelle de la commune et mettre en place une cohérence de l'ensemble des propositions en direction de la jeunesse. L'accueil collectif de mineurs sera lancé en septembre 2022 avec un programme de formation des intervenants au BAFA.

Marie -Jeanne Cosse s'étonne de cette formation pensant que la qualification d'ATSEM serait suffisante.

Florian Morge précise que cette reconnaissance permettra de bénéficier d'une subvention de la CAF de 54 centimes par heure et par enfant. Mais il faut pour cela que tous les temps périscolaires soient payants, ce qui n'est pas le cas. Un travail va donc être conduit en commission sur l'ensemble des temps périscolaires avec mise en place d'une tarification sociale par tranches.

Il évoque ensuite l'élection courant mars des conseils municipaux des enfants et des jeunes avec l'organisation d'une petite séance d'installation. Une 1^{ère} réunion sera à programmer après les vacances scolaires du printemps.

Didier Mehl rappelle son mail sur le sujet et précise qu'il a eu connaissance de la composition du conseil municipal des enfants dans le journal. Florian Morge rappelle qu'il en avait donné l'information en conseil municipal mais qu'il n'avait effectivement pas précisé la composition détaillée.

Sylvie Dubois souligne le travail complexe mené par Florian Morge notamment sur le volet vie associative qui n'est pas toujours très simple à conduire. Beaucoup de demandes sont exprimées auxquelles on ne peut pas toujours répondre en termes de réfection de locaux. Cela devra se faire dans le temps.

Sylvie Dubois, s'adressant à Patrick Rotger, lui demande de présenter le volet « fêtes et cérémonies », soulignant là encore son implication ainsi que celle de son équipe afin de dynamiser l'animation de la commune. Elle se réjouit de l'organisation réussie du Printemps des poètes et évoque la richesse de la programmation culturelle.

Patrick Rotger débute sa présentation en revenant sur les chiffres de consommation budgétaire pour l'année 2021. Sur les 48 000 € prévus au budget, seuls 28 200 € ont été dépensés en raison de la situation sanitaire qui nous avait

conduit à supprimer certaines manifestations et à réduire l'ampleur d'autres qui avaient néanmoins pu être maintenues. Pour 2022, il est proposé de porter le budget prévisionnel à 60 000 €.

Cette somme recouvre l'animation de la bibliothèque, le Printemps des poètes, le 14 juillet, la fête votive, le marché de Noël, les mardis soirs estivaux, les journées européennes du patrimoine, les visites guidées assurées par le Pays d'Art et d'Histoire, la fête de la musique, le concert des cordes en balade, le cinéma en plein air l'été, la participation au festival danse au fil d'avril, l'accueil du chapiteau de l'art d'en faire, celui de la troupe des fous sans blanc, l'accueil du tour cycliste féminin pour lequel une somme de 4000 € est budgétée, le programme d'expositions à Malmazet. L'augmentation de l'enveloppe budgétaire est liée à la volonté de redynamiser les mardis villeneuvois. Leur nombre va être réduit à 5 mais pour chacun d'entre eux, des animations seront organisées dans toute la rue afin de rendre ces soirées plus festives, avec des concerts, des interventions artistiques, ...

Sylvie Dubois souligne le surcroît de travail qu'a donné la situation sanitaire entraînant de nombreux changements dans la préparation des manifestations culturelles. L'animation du centre-bourg est un élément important d'attractivité, comme cela a pu être rappelé par l'étude shop'in : c'est une manière de faire connaître les commerces auprès des visiteurs qui viennent de l'extérieur.

Patrick Rotger présente ensuite rapidement le travail engagé sur la communication de la commune avec le lancement d'un vote en ligne sur la définition que nous souhaitons donner de Villeneuve-de-Berg. Cette consultation des habitants aboutira au lancement d'une consultation auprès d'agences de communication afin de redéfinir l'identité visuelle de la commune.

Yves Lefrileux indique avoir pris connaissance du texte proposé et ne pas comprendre la finalité de la démarche. Il a soumis le texte à une vingtaine de personnes : personne n'a compris le lien entre le descriptif de la méthode et les questions posées. On ne sait pas pourquoi on fait cela : les gens n'ont pas l'information et ne comprennent pas quels sont les attendus. Il faut faire plus de pédagogie, se mettre à la place des autres car les gens ne sont pas forcément au courant. Les réactions ont plutôt été des éclats de rire. Il faut faire attention à ce que l'on fait.

Sylvie Dubois indique que c'est bien d'avoir des avis extérieurs car c'est important pour ceux qui ont participé dans la commission. Il est, de toutes façons, difficile d'avoir un consensus sur ces questions. C'est une étape importante pour avancer sur la charte graphique de la commune qui est devenue obsolète : l'objectif est de la rendre plus moderne et permettre d'être ainsi d'être plus attractif. Cela s'adresse aux habitants, aux agents communaux, aux touristes, aux visiteurs, ...

Yves Lefrileux demande si l'on a reçu beaucoup de réponses. Patrick Rotger répond que la consultation dure 15 jours et qu'il nous reste donc une semaine. On peut voter en ligne ou imprimer les réponses.

Didier Mehl demande ce qu'il en est du volet social de l'action de la commune. Sylvie Dubois rappelle qu'il est porté par le CCAS. Elle propose de réunir rapidement une commission action sociale pour aborder les projets portés par le CCAS et par l'EHPAD. Au niveau CCAS, l'inscription budgétaire est de 20 000 € soit un montant identique à 2021 avec un enjeu de concrétisation car tout n'a pas été engagé l'an dernier. Marie Fargier rappelle que nous avons enfin réussi à organiser le repas des aînés après 2 ans d'annulation. Sylvie Dubois précise qu'une centaine de personnes étaient présentes. C'était un moment très attendu et semble-t-il très apprécié par les convives, ayant donné lieu à beaucoup d'échanges entre les participants.

La présentation du budget étant faite, Sylvie Dubois donne la parole aux représentants des autres listes.

Yves Lefrileux indique qu'il va voter contre le projet de budget. Il précise que le vote du budget est un moment important car il révèle la stratégie de la commune. Il rappelle qu'en 2020 il avait voté contre et en 2021 : pour compte-tenu des velléités municipales sur la voirie et l'énergie. Il rappelle qu'il se prononce soit « pour » soit « contre » mais que jamais il ne souhaite s'abstenir ce qui nécessite des compromis. Alors, certes, il reconnaît que pour 2022 oui il y a des points positifs notamment sur l'énergie ou sur la voirie, mais il regrette les problèmes précédemment relevés sur l'information des élus et la communication des éléments budgétaires : on en reçoit pas les informations en commission finances, on n'a pas les documents préparatoires. A titre d'exemple, il rappelle le souhait exprimé par Christophe Vigne en commission des finances d'engager des économies de gestion afin de faire face à l'évolution des dépenses de fonctionnement. Il n'a pas reçu, à la suite de cette demande, d'information sur quelles lignes budgétaires l'effort a été porté. Sur le chapitre 12 relative aux charges de personnel, il rappelle sa demande de revalorisation de la rémunération des heures complémentaires. Il a pris connaissance des éléments de chiffrages avec calcul à 25 % (alors qu'il s'attendait à 10 %) mais il constate que le dossier n'a été ni fouillé ni tranché et il ne sait pas quelle est la position de la municipalité sur le sujet. Par ailleurs, il est fait très souvent allusion à la PPI alors qu'on n'en dispose toujours pas. Il évoque également l'épine du budget ZAC : dossier sur lequel on ne

sait pas où on va. Quel va être le périmètre de la ZAC ? Quel va être le projet d'aménagement de la zone ? Quelle perspective pour la gestion de ce dossier ?

Il ne souhaite pas valider ce projet de budget quand bien même il reconnaît que des avancées importantes ont été réalisées, citant notamment l'action militante portée par la municipalité sur l'énergie, la réponse engagée aux habitants sur les questions de voiries mentionnant le travail de fond engagé. Il souligne l'importance de l'information et de la communication vis-à-vis des élus. Il rappelle qu'il a toujours voulu se présenter comme issu d'une liste concurrente et pas d'une liste d'opposition. Or, on nous qualifie systématiquement d'opposition alors que ce n'est pas la posture souhaitée, citant à ce propos le souhait de Sylvie Dubois de rééquilibrer la composition des commissions dès lors qu'il y a un avantage numérique aux élus n'appartenant pas à la majorité.

Sylvie Dubois répond que, concernant la PPI, on y travaille, le travail n'est pas achevé par des éléments seront induits du programme « Petites Villes de Demain » en cours d'élaboration. Par ailleurs, cela doit être complété par la recherche de cofinancements. Ce travail sera présenté en commission finances.

Concernant le qualificatif de « liste d'opposition », elle l'utilise car elle le ressent comme cela. Cette terminologie peut, bien sûr, évoluer selon les démarches constructives qui seraient adoptées par les uns ou par les autres. Nous sommes tous là au service de la commune et elle entend volontiers les remarques faites car cela permet de prendre du recul par rapport à ce que l'on fait.

Yves Lefrileux rappelle qu'il est inscrit dans 5 des 10 commissions et qu'il essaie d'y participer le plus possible. Sylvie Dubois le reconnaît bien volontiers et le remercie pour son implication.

Yves Lefrileux conclut en disant qu'il ne faut pas avoir de crainte à partager les informations pour réfléchir ensemble.

Didier Mehl prend, à son tour, la parole indiquant que son intervention sera plus courte. Il rappelle également que le vote du budget général est un élément majeur qui donne la cadence du fonctionnement de la commune. C'est donc un moment essentiel. Sur le fond, les choses ont été dites et il n'y revient pas. Il reconnaît le travail engagé par les uns et les autres, même s'il ne partage pas forcément tout. Les décisions sont prises et c'est très bien ainsi. Sur la forme, il s'inscrit dans les propos d'Yves Lefrileux. Il voudrait pouvoir travailler sereinement. Il participe également aux commissions et essaie d'y prendre part mais il lui manque des éléments essentiels. Il avait beaucoup de questions sur ce projet de budget. Des réponses ont certes été apportées en séance sur bon nombre de points notamment concernant les fêtes et cérémonies ou bien encore sur les travaux d'aménagement. Il est gêné pour apporter sa contribution et le fait comme il peut. Il regrette le manque de transparence et de pédagogie. En 2021, ils avaient adopté une abstention bienveillante témoignant de leur compréhension du sens de l'action. En 2022, compte tenu des difficultés évoquées sur la forme, ils émettront un avis défavorable.

Invitée par Sylvie Dubois à prendre à son tour la parole, Anne-Marie Laville-Franchi indique ne rien avoir à ajouter.

Sylvie Dubois reprend la présentation des dépenses et recettes du budget général par chapitres à savoir 840 442,50 € au chapitre 011, 1 301 410 € au chapitre 012, 37 870 € au chapitre 014, 15 406 € au chapitre 022, 219 334 € au chapitre 023, 298 934 € au chapitre 65, 25 000 € au chapitre 66, 100 000 € au chapitre 67 et 11 237,50 € au chapitre 042 pour les dépenses de fonctionnement. Pour les recettes de fonctionnement : 319 334,01 € au chapitre 002, 5 000 € au chapitre 013, 88 600 € au chapitre 70, 1 208 000 € au chapitre 73, 1 131 500 € au chapitre 74, 96 000 € au chapitre 75 et 1 199,99 € au chapitre 77.

Concernant les dépenses d'investissement, les inscriptions sont les suivantes. Côté dépenses : 155 000 € au chapitre 16, 1 723 590 € de restes à réaliser et 776 172 € d'inscriptions nouvelles soit 2 499 762 € aux chapitres 20,21 et 23 et 20 000 € au chapitre 041. Côté recettes : 219 334 € au chapitre 021, 35 000 € au chapitre 10, 772 751 € au chapitre 13, 250 000 € au chapitre 16, 11 237,50 € au chapitre 040, 20 000 € au chapitre 041, 910 998,70 € au chapitre 001, 445 440,30 € au chapitre 1068 et 10 000,50 € au chapitre 10.

Marie-Jeanne Cosse demande sur quelle opération sera fléché l'emprunt. Stéphane Chausse répond que cela concernera les travaux sur l'école élémentaire avec un taux préférentiel de la Banque des Territoires pour 100 000 €. Le solde concernera les bâtiments de l'ancienne perception et de la médiathèque.

Marie-Jeanne Cosse indique qu'il manque des informations côté investissement quant à l'actualisation des coûts de projets et quant aux subventions perçues. Comment peut-on se prononcer sur un budget d'investissement sans avoir de précisions sur les coûts et les plans de financement prévisionnels opération par opération ?

Isabelle Wojdanowicz rappelle que nous n'avons toujours pas d'information sur les financements régionaux et départementaux.

Sylvie Dubois présente la liste des inscriptions budgétaires en investissement par opérations :

- Au titre des acquisitions foncières : 18 000 € pour le terrain à Pommiers et 2 000 € pour un terrain au Petit Tournon servant de parking sur une parcelle Jouret.
- Au titre de l'ADAP : 5 000 €
- Au titre des bâtiments communaux : 123 000 € sur la Chapelle du Devois, 168 466 € pour le centre socioculturel de la Pinède, 10 200 € pour la réfection des terrains de tennis, 261 236 € pour la 1^{ère} tranche de travaux en mairie, 7 000 € sur la serrurerie des différents bâtiments.
- A titre de la sécurité : 51 600 € pour la 1^{ère} tranche d'intervention sur le DECI, 5 000 € pour du matériel PCS et 5000 € pour la sécurisation du carrefour de l'école élémentaire.
- Au titre des matériels et mobiliers : 85 000 € pour l'acquisition d'une balayeuse, 2000 € pour une carotteuse, 10 000 € pour l'aménagement de bureaux, 4 000 € de matériels pour le restaurant scolaire, 10 000 € pour la dématérialisation de l'urbanisme.
- 30 000 € sont budgétés sur l'éclairage public
- Au titre des constructions VRD : 150 000 € pour la rue Charbonnier, 15 000 € pour la place de l'Esplanade, 35 000 € pour la place du 19 mars 1962, 60 000 € pour la sécurisation du Petit Tournon et 20 000 € pour le pont de Serrelonge.
- Au titre de la rénovation énergétique : 35 000 € pour l'étude d'élaboration du SDIE, 230 000 € pour les travaux prévus à l'école élémentaire, 75 565 € pour l'ancienne trésorerie et 20 000 € pour le local du stade de rugby.
- 955 000 € sont inscrits pour la reconstruction de la médiathèque
- Au titre de la requalification du centre bourg : 50 000 € pour l'étude de conception des espaces publics et 50 000 € pour le schémas de mobilités (circulation et stationnement).

soit un total de 2 597 067 €.

Avant de procéder au vote du budget général, Sylvie Dubois en rappelle les éléments d'équilibre : la section de fonctionnement s'équilibre donc à 2 849 634 € et la section d'investissement à 2 674 762 €.

Le budget général est adopté à la majorité par 16 voix (majorité + S. Valcke) et 5 voix contre (Y. Lefrileux, D. Mehl, M.J. Cosse, A.M. Laville-Franchi et R. Dussol).

Projet de délibération n° 32 : Budget annexe Locations d'immeubles exercice 2022

Mme le Maire présente le projet de budget par chapitre, à savoir en fonctionnement 10 000 € sur le chapitre 011, 27 513 € au chapitre 023, 5000 € au chapitre 67 côté dépenses de fonctionnement, 24 093,08 € au chapitre 002 et 18 419,92 € au chapitre 75 côté recettes de fonctionnement. La section de fonctionnement s'équilibre donc à 42 513 €. La section d'investissement s'élève à 27 513 €.

Marie Jeanne Cosse demande si ce projet de budget a été travaillé en commission des finances.

Yves Lefrileux rappelle l'interrogation soulevée par Christophe Vigne quant à l'opportunité de maintenir ce budget annexe.

Didier Mehl regrette que cela n'ait pas été travaillé en commission. Christophe Vigne répond que le projet de budget a bien été abordé en commission mais qu'il n'y a eu aucune question si ce n'est la sienne, qui a été rappelée par Yves Lefrileux. On ne peut donc pas dire que le projet de budget n'a pas été traité.

Isabelle Wojdanowicz, concernant les différentes remarques relatives au manque d'information, reconnaît une communication tardive des documents du fait des services. Sylvie Dubois, à sa décharge, rappelle que beaucoup d'éléments sont arrivés très tardivement des services de l'Etat, notamment sur les recettes avec, de surcroît, de grandes imprécisions.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de budget au vote.

Celui-ci est approuvé à la majorité des votants par 16 voix pour (majorité + S. Valcke), 3 voix contre (D. Mehl, M.J. Cosse et Y. Lefrileux), A.M. Laville-Franchi et R. Dussol ayant décidé de s'abstenir.

Projet de délibération n°33 : Budget annexe Assainissement exercice 2022

Mme le Maire présente le projet de budget par chapitre à savoir pour la section de fonctionnement : 3 500 € pour le chapitre 011, 93 611 € pour le chapitre 012, 4 335 € pour le chapitre 66 et 69 159 € pour le chapitre 042 6811 côté dépenses, 76 405,84 € pour le chapitre 002, 27 200 € pour le chapitre 042 777, 58 999,16 € pour le chapitre 70 et 8000 € pour le chapitre 74. Pour la section d'investissement : 27 200 € pour le chapitre 040 139, 26 500 € pour le chapitre 1641, 46 600 € pour le chapitre 041 2762, 155 670 € pour le chapitre 21 et 382 000 € pour le chapitre 23 côté dépenses, 93 611 € pour le chapitre 021, 46 600 € pour le chapitre 27, 69 159 € pour le chapitre 04028, 46 600 € pour le chapitre 04123, 335 150,88 € pour le chapitre 001 et 46 849,12 € pour le chapitre 1068.

La section fonctionnement s'équilibre donc à 170 605 € et la section d'investissement à 637 970 €.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de budget au vote.

Celui-ci est approuvé à la majorité des votants par 16 voix pour (majorité + S. Valcke), 3 voix contre (D. Mehl, M.J. Cosse et Y. Lefrileux), A.M. Laville-Franchi et R. Dussol ayant décidé de s'abstenir.

Projet de délibération n°34 : Budget annexe Z.A.C. exercice 2022

Sylvie Dubois donne la parole à Christophe Vigne afin qu'il puisse faire un point d'étape de ce dossier.

Christophe Vigne rappelle qu'en 2021 les services des finances publiques ont sommé la commune de réintégrer, dans le budget principal, un déficit de près de 972 000 €, demande qui résulte de la décision prise en 2018 par l'ancienne municipalité de clore de budget annexe de la ZAC des Combettes, sans toutefois en tirer les conséquences budgétaires pour la commune en fin de mandat.

Face à cette demande, nous avons donc demandé aux services des finances publiques avec l'aide du Sous-Préfet, de temporiser. Nous avons décidé d'annuler la délibération de 2018 de clôture de la ZAC des Combettes et nous avons lancé un audit de la situation, que nous avons confié au Cabinet Stratorial Finances.

L'étude, réalisée dans le cadre de cet audit, confirme la réalité du déficit et son montant, difficile héritage qu'il nous faudra donc prendre en compte. Ce déficit a été généré par des achats de terrain et différentes études réalisés par les municipalités précédentes et par l'absence de ventes (si ce n'est une cession à l'euro symbolique du terrain d'assise de la crèche). Christophe Vigne rappelle que la vocation d'une ZAC c'est d'acheter des terrains, de les aménager et les viabiliser pour les revendre. L'audit pointe également un certain nombre d'écritures comptables qui n'ont pas correctement été réalisées et qui témoignent de très probables difficultés des précédentes municipales à gérer une telle opération.

Nous avons, sur la base des conclusions de cet audit, rencontré la DDFIP qui a accepté de temporiser une année de plus afin de nous permettre de trouver des solutions. La somme de 970 000 € correspond entre 20 et 25 % de la capacité d'investissement de la commune estimée pour la totalité du mandat, ce qui n'est pas une mince affaire.

Dès lors, quelles solutions s'offrent à nous ?

1^{ère} solution très hypothétique : profiter que les écritures comptables n'aient pas été complètement passées pour sortir du périmètre de la ZAC certains terrains qui n'ont pas vocation à y être. Cela nécessitera néanmoins une opération complexe à faire d'un point de vue urbanistique et très incertaine car, dès lors qu'une délibération mentionnerait ces terrains comme faisant partie de la ZAC, nous aurions l'obligation de les y laisser. C'est un travail de recherches archivistiques que les services vont conduire dans les prochaines semaines pour en examiner la faisabilité. Cela nous permettra peut-être de réduire le montant du déficit à couvrir mais cela restera insuffisant.

2^{ème} solution : abonder le budget annexe par des dotations en provenance du budget principal. Cela reviendrait en quelque sorte à « racheter » par le budget principal des parcelles, qui, tout en restant dans la ZAC, n'ont aucune vocation à être vendues car elles accueillent ou vont accueillir des infrastructures ou des équipements publics. Cela concerne notamment les terrains du Centre socio culturel, de la Crèche, de l'espace de loisirs Claude Vidil, de la salle de l'Ardéchoise mais aussi les espaces dédiés au stationnement public. Cela viendra donc amputer les budgets investissement de la commune dans les prochaines années et se fera au détriment d'autres projets mais nous avons guère le choix. Dans le projet de budget principal 2022, nous avons inscrit une somme de 100 000 € soit un peu plus de 10 % du déficit constaté, pour commencer à le réduire.

3^{ème} solution : accélérer la vente des terrains ce qui est la vocation normale d'une ZAC. Or, pour le moment, ce n'est pas possible car les terrains ne sont pas viabilisés. Nous avons donc décidé de lancer cette année une petite étude pour nous permettre d'une part de définir les grandes lignes d'aménagement de la ZAC des Combettes (quelle est la vocation des différents espaces, où peuvent passer les voiries et les réseaux, ...) et d'autre part d'identifier quels sont les terrains qui ont vocation à être vendus et voir si leur viabilisation rend leur cession économiquement rentable au regard des prix du marché. Cela va également nous permettre de réenclencher, dès cette année, la concertation locale sur le devenir de cette zone.

4^{ème} et dernière solution : mobiliser un emprunt pour nous permettre d'équilibrer le budget annexe de la ZAC, le temps de faire entrer des recettes nous permettant de combler le déficit. C'est une solution que nous devons activer au plus tard en 2023 car nous ne pourrions durablement maintenir ce budget annexe en déséquilibre. Cela obèrera néanmoins notre capacité à recourir à l'emprunt pour financer les autres projets d'investissement de la commune. Or, nous le savons, les besoins sont nombreux.

C'est donc un difficile héritage que nous avons là et la gestion de ce dossier est complexe. Il nous faudra probablement plusieurs années pour la résoudre mais nous avons décidé de nous y atteler afin que la situation soit, en fin de mandat, le plus possible assainie. Nos marges de manœuvre sont néanmoins très réduites.

Marie Jeanne Cosse indique qu'une étude préalable à la viabilisation avait été réalisée. Sa conclusion était très handicapante car elle concluait à la nécessité de construire une grande noue d'évacuation des eaux pluviales, noue occupant 1/5^{ème} de la surface globale et de nature à pénaliser l'équilibre financier de toute l'opération quand bien même l'objectif n'était pas de faire de l'argent mais de contribuer au développement de la commune. Elle espère que la position des services de l'Etat va évoluer sur le sujet.

Stéphane Chausse indique avoir bien en tête ce dossier. Christophe Vigne indique que de toutes façons la ZAC ne peut être que déficitaire compte tenu du nombre d'équipements publics qui ont été localisés dans le périmètre.

Yves Lefrileux s'interroge sur ce qu'il est légitime de laisser dans le périmètre de la ZAC. Il rappelle également ses questions concernant le financement des opérations sur la trésorerie de la commune.

Sylvie Dubois rappelle que tout cela était traité du temps où Marie-Jeanne Cosse était adjointe au Maire en charge de l'urbanisme. Cette dernière doit donc bien être informée de la manière dont cela s'est passé. Marie-Jeanne Cosse répond qu'elle était informée du volet aménagement mais pas du volet comptable. Comment pouvait-on soupçonner qu'il y aurait de problèmes alors que la conformité entre compte administratif et compte de gestion était constatée.

Christophe Vigne rappelle qu'à aucun moment l'actuelle municipalité n'a souhaité aborder ce dossier dans le cadre d'une recherche en responsabilités individuelle ou collective quant aux raisons qui nous ont conduit à hériter de cette situation, position dont il se rappelle qu'elle a été saluée par Didier Mehl lors d'un conseil municipal. L'objectif de l'actuelle municipalité est avant tout de comprendre la situation et d'essayer d'y trouver, dans la mesure, une solution qui impacte le moins possible, les finances de la commune et sa capacité à porter ses projets.

Yves Lefrileux, au-delà des aspects administratifs, indique que la question de fond repose sur la nature du projet d'aménagement de la zone. Il note qu'une étude va être lancée mais rappelle que bon nombre d'études ont déjà été faites par le passé : il est donc nécessaire de bien cibler les choses.

Stéphane Chausse précise que l'on travaillera également avec tous les acteurs du dossier pour vérifier que l'on ne va pas entreprendre des travaux sans avoir la certitude de leur aboutissement.

Yves Lefrileux complète en indiquant que l'enjeu est de réintégrer le déficit à terme. Attention toutefois aux termes qui peuvent être mal compris par les habitants faisant référence au terme de « rachat » par le budget général. Par ailleurs, une partie des terrains n'est pas commercialisable. Il est nécessaire de chiffrer à terme le déficit prévisionnel et de l'intégrer dans la PPI. Il insiste également sur la situation de la trésorerie de la commune.

Christophe Vigne répond que, sur ce dernier point, tout dépendra du pilotage budgétaire que nous aurons à décider, chaque année, entre le recours à l'emprunt et la capacité financière à abonder le budget annexe. Cela se fera année par année même si une ligne de conduite pluriannuelle peut être définie.

Yves Lefrileux rappelle que par le passé la commune a connu quelques errements avec des investissements hors ZAC comme la cantine scolaire financés par les subventions reçues sur la médiathèque. Que serait-il passé si l'on avait pas réalisé la médiathèque.

Christophe Vigne confirme que ce type de pratique est une aberration. Il rappelle que c'était un dossier que la nouvelle municipalité avait dû traiter en urgence dès sa prise de fonction : il fallait impérativement sortir le projet de médiathèque de l'ornière dans lequel il était, puisque nous n'avions plus que quelques mois avant l'échéance de validité des subventions versées par l'Etat au-delà de laquelle nous aurions été dans l'obligation de rembourser les 470 000 € perçus. Il partage la perception des enjeux sur la ZAC des Combettes mais rappelle que l'on a à rattraper des années de gestion peu appropriée et que cela ne se fera pas comme cela.

Avant de soumettre le projet de budget annexe au vote, Mme le Maire en rappelle les inscriptions par chapitre, à savoir, au titre de la section de fonctionnement : 13 576 € sur le chapitre 002, 82 824 € sur le chapitre 023, 3600 € sur le chapitre 66, 871 811 € au chapitre 7133 côté dépenses et côté recettes : 871 811 € au chapitre 7133 et 100 000 € au chapitre 71741. Pour la section d'investissement, les sommes suivantes sont inscrites : 871 811 € au chapitre 001, 677 223 € au chapitre 3351, 177 863 € au chapitre 3354, 16725 € au chapitre 33581, 57797 € au chapitre 20 et 25 027 € au chapitre 16 côté dépenses et côté recettes : 82 824 € au chapitre 021, 677 223 au chapitre 3351, 177 863 au chapitre 3354, 16 725 € au chapitre 33581, 400 000 € au chapitre 16 et 471 811 € au chapitre 024.

Le budget annexe s'équilibre donc à 971 811 € à la section de fonctionnement et 1 826 446 € à la section d'investissement.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de budget annexe au vote.

Celui-ci est adopté à la majorité des votants par 16 voix pour (majorité + S. Valcke) et 1 voix contre (Y. Lefrileux), D. Mehl, M.J. Cosse, A.M. Laville-Franchi et R. Dussol ayant décidé de s'abstenir.

Projet de délibération n°35 : Autorisation de lancer les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de service de l'ancienne trésorerie.

Mme le Maire donne la parole à Stéphane Chausse afin de présenter le projet de délibération.

Stéphane Chausse indique que les travaux prévus dans les locaux de l'ancienne trésorerie consistent d'une part à l'accueil dans de bonnes conditions du Conservatoire d'Espaces Naturels et d'autre part s'inscrivent dans la démarche de transition énergétique précédemment exposée.

Les travaux vont démarrer par l'étanchéité de la toiture avec une isolation pour permettre d'atteindre le coefficient R :7,2 préconisé par le diagnostic établi par le SDE en 2020. Les fenêtres seront également changées ce qui induira une opération de désamiantage. Le montant prévisionnel des travaux est de l'ordre de 50 000 €. C'est une estimation dans l'attente des résultats de l'appel d'offres. Nous attendons sur ce projet un financement via les certificats d'économie d'énergie autour de 15 à 18 000 €.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de service de l'ancienne trésorerie.

Projet de délibération n°36 : Autorisation de lancer les travaux de réagencement du centre socioculturel

Mme le Maire donne la parole à Stéphane Chausse afin de présenter le projet de délibération.

Celui-ci indique qu'un travail a été engagé avec le Centre socioculturel afin de définir le programme des travaux en fonction de ses besoins, le centre socioculturel étant de plus en plus à l'étroit dans le bâtiment actuel. La commune a mis l'équipe du Centre socioculturel en contact avec un architecte afin de traduire ces besoins en projet. Le montant total des travaux est estimé à 140 388,70 € avec une part fixe à 98 429,29 € et une option consistant à un agrandissement extérieur pour y créer un local de rangement.

Concernant le plan de financement, nous attendons une aide de 3500 € du Département, 40 000 € de la CAF et 20 000 € de la communauté de communes (le vote interviendra ce jeudi précise Sylvie Dubois). Les travaux devraient se dérouler au cours du 3^{ème} trimestre.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement des travaux de réagencement du centre socioculturel.

Projet de délibération n° 37 : Programme P.V.D. – Convention de financement avec la Banque de France

Mme le Maire donne la parole à Christophe Vigne afin de présenter le projet de délibération.

Christophe Vigne rappelle que l'adhésion de la Commune et de la Communauté de Communes au programme national « Petites Villes de Demain » leur permet de bénéficier d'une aide financière de la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires pour mobiliser une ingénierie – sous forme d'études – complémentaire au poste de chef de projet lui-même cofinancé à 75 %. Cette aide financière complémentaire est plafonnée à 85 000 € dont 51 000 € sur la 1^{ère} partie du programme.

Nous travaillons depuis quelques mois à l'élaboration d'un projet de revitalisation de notre commune et du territoire intercommunal qui l'entoure, et ce autour de 8 ambitions :

- la redynamisation commerciale et économique du centre-bourg de la commune et la construction à l'échelle de l'intercommunalité de parcours résidentiels adaptés pour les opérateurs économiques
- la requalification des espaces publics et notamment de la rue principale du village et l'engagement d'une réflexion quant à la transformation urbaine du centre-bourg avec l'aménagement de certains quartiers tels que celui des Combettes ou de la friche hospitalière ;
- la mise en place d'une politique locale en faveur des mobilités douces et d'un meilleur partage des espaces publics ;
- la rénovation de l'habitat, la modernisation de l'offre et la lutte contre la vacance de logements très importante dans le centre ancien ;
- le développement de services à la population tels que la reconstruction de la médiation, de la maison de santé, la construction d'une salle des fêtes, la rénovation et l'accessibilité au public de la mairie ;
- l'inscription du territoire dans les enjeux de transition écologique et énergétique ;
- l'amélioration de la prise en compte des enjeux territoriaux de santé ;
- la mise en place d'un projet alimentaire territorial autour de la restauration collective et l'approvisionnement agricole local.

Une 1^{ère} phase de 18 mois a été engagée en avril 2021 afin de permettre la construction du projet de revitalisation. Elle aboutira à l'automne prochain à la signature avec l'Etat d'une convention de revitalisation du territoire qui permettra de définir les projets à mettre en œuvre pour les 6 années à venir.

La mobilisation d'une ingénierie de projets et technique complémentaires à celle de nos services est donc cruciale pendant cette phase afin de nous permettre de construire ce programme d'actions.

En lien avec la Communauté de Communes, nous avons fait le choix de mobiliser la totalité de cette 1^{ère} enveloppe, la faisant porter sur 6 études.

2 sont portées par la Communauté de Communes : la mise en place d'une stratégie d'intervention sur le foncier commercial de Villeneuve de Berg (pour un budget prévisionnel de 20 000 €, subvention de 50 %) et l'étude d'opportunité quant à la création d'une cuisine centrale implantée à Villeneuve de Berg (budget prévisionnel de 15 000 €, subvention de 6500 € soit 41,7 %).

4 sont portées par la Communes : l'élaboration d'un schéma global de circulation et de stationnement sur la commune (coût estimé à 50 000 €, subvention de 50 %), la conception d'un schéma directeur immobilier énergie (coût estimé à 35 000 €, subvention de 4750 € soit 13,6 % en complément d'un financement DETR) et de manière plus modeste l'accompagnement à la mise en place d'une prospective financière (5 500 €, subvention de 2500 € soit 45,5 %) et la conception d'une démarche d'évaluation de la démarche PVD (5000 €, subvention de 50 %).

La durée de la convention est de 36 mois. Pour ce qui concerne les études portées par la commune, le travail sur la prospective financière a été engagé, la consultation préalable sur le SDIE et le schéma mobilité seront lancées en avril et le travail sur l'évaluation au cours de ce 2nd trimestre.

50 % des subventions seront versées à la signature de la convention à la Communauté de Communes avec un reversement à la commune pour la part qui la concerne.

Sylvie Dubois complète indiquant que cela va également nous permettre de mobiliser des financements complémentaires.

Didier Mehl se dit étonné sur des coûts jugés très importants des études sur l'élaboration du schéma global de circulation et sur celui du schéma directeur immobilier énergie. Il mentionne le contexte national concernant le recours à des bureaux d'études même s'il indique que ce n'est pas comparable. Il rapproche le coût de ces études du budget consacré à l'entretien des voiries.

Stéphane Chausse rappelle que le budget voirie est un montant annuel alors que les sommes engagées sur l'élaboration du SDIE vont nous servir pendant plusieurs années. Par ailleurs, ce sont en l'état des estimations élaborées en lien avec le CEREMA pour le plan mobilité et avec le SDE pour le SDIE et que les montants définitifs ne seront connus qu'à l'issue des consultations.

Pierre Clément indique que les schémas de circulation sont très certainement parmi les sujets les plus complexes à mener.

Didier Mehl a bien compris que ces études étaient indispensables pour la suite et pour l'obtention de financements sur les projets à venir.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le projet de convention avec la Banque des Territoires est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°38 : Programme P.V.D. – Modifications de la convention de service commun avec la Communauté de Communes Berg-et-Coiron

Mme le Maire donne la parole à Christophe Vigne pour présenter le projet de délibération.

Christophe Vigne rappelle la signature avec la Communauté de Communes d'une convention de service commun permettant le recrutement et la prise en charge financière du poste de chef de projet « petites villes de demain » avec une participation de la Communauté de Communes à 12,5 % soit la moitié de la part résiduelle restant à la charge de la commune qui en est l'employeur.

Après quelques mois de fonctionnement, il paraît opportun d'amender la convention afin de clarifier la répartition des charges entre les deux partenaires, concernant notamment le cofinancement des équipements informatiques, mais aussi les modalités de calcul du cofinancement des charges de fonctionnement du service commun et le rythme des versements passant de trimestriel à annuel. Telles sont les principales modifications apportées à la convention proposées à l'approbation du conseil municipal.

Marie-Jeanne Cosse demande si ce qui est stabiloté en jaune dans le projet de délibération correspond aux modifications qui ont été apportées à la convention initiale. Christophe Vigne répond que non et qu'il faut se référer à la présentation qu'il vient de faire.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Les modifications apportées à la convention de service commun avec la Communauté de Commune Berg-et-Coiron sont approuvées à l'unanimité.

Projet de délibération n°39 : Programme P.V.D. – Prise de participation de la commune de Villeneuve de Berg à la S.C.I.C. Villages Vivants

Patrick Rotger présente Villages Vivants, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) agissant en faveur de la revitalisation rurale. La SCIC intervient soit à la demande de communes, soit à la demande de porteurs de projets, toujours dans un objectif de développement de l'économie sociale et solidaire. La municipalité a pris contact avec Villages Vivants en septembre 2020, dès le début du mandat. Pour que Villages Vivants intervienne, il faut avoir un local disponible et un projet d'activité.

Villages Vivants participe au programme « Petites Villes de Demain ». L'opportunité de les solliciter s'est faite avec d'une part la mise à la vente du local Flaugère et des contacts pris avec deux porteurs de projets. La commune les a mis en relation après consultation de l'ensemble des parties. Villages Vivants a, faisant suite à ces contacts, décidé de se porter acquéreur du local dans l'objectif de le rénover et d'accueillir les 2 porteuses de projets. Le coût d'acquisition et d'aménagement du local est évalué à 141 000 €, porté entièrement par la SCIC Villages Vivants.

Le projet de délibération porte sur la participation de la commune au sein de la SCIC à hauteur de 2000 €, soit 10 parts à 200 €, le montant tenant compte de la taille de la commune. Cela va permettre notamment une communication notamment en termes de financements collectifs.

La SCIC Villages Vivants a créé une SCA, Société en Commande par Action, qui se finance auprès d'organismes institutionnels tels que la Banque des Territoires, le Crédit Coopératif, la Banque Populaire. La SCA se porte acquéreur du local et crée une SCI avec les porteurs de projets.

Stéphane Chausse complète, mentionnant l'accompagnement également de la Chambre des Métiers.

Sylvie Dubois précise que les deux artisans sont une céramiste d'une part et une cordonnère d'autre part, avec un dépôt-vente de produits artisanaux.

Patrick Rotger indique que le partenariat avec Villages Vivants et la valeur d'exemple que ce 1^{er} projet pourrait avoir vise également à inciter d'autres artisans à s'implanter sur Villeneuve de Berg.

Stéphane Chausse indique que les loyers pratiqués seront progressifs et très modérés : de l'ordre de 250 € par mois, avec pour objectif de permettre la viabilisation de l'activité.

Sylvie Dubois indique que Villages Vivants a été repéré dès le début du mandat et souligne l'implication de qualité tant de Joseph Bourrez que de Patrick Rotger dans ce dossier. Villeneuve de Berg sera la première commune à adhérer à la SCIC.

Christophe Vigne souhaite remettre en perspective le partenariat avec Villages Vivants dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » : il rappelle que la revitalisation commerciale du centre-ville constitue l'un des enjeux prioritaires du mandat et du programme « Petites Villes de Demain ». Or, cela n'entre pas à proprement parler dans le champ de compétence de la commune, qui, pour autant ne peut pas se contenter de laisser faire, d'où l'intérêt de s'appuyer sur des intermédiaires. Ce partenariat avec Villages Vivants est donc expérimental. Si le mode opératoire est concluant, il pourrait être reproduit sur d'autres cellules commerciales ou avec d'autres opérateurs que nous avons d'ores et déjà identifiés. Ce mode d'intervention devra être complété d'autres formats mieux adaptés à des opérations plus lourdes et qu'il conviendra d'étudier le moment venu.

Yves Lefrileux s'étonne de l'intervention de Villages Vivants, car les activités projetées sont essentiellement commerciales alors que le champ d'intervention de la SCIC est l'économie sociale et solidaire. Patrick Rotger répond que les 2 artisanes se sont engagées dans le cadre d'une charte signée avec Villages Vivants, sur la mise en place d'ateliers, une collaboration avec le centre socioculturel. Les 2 artisanes s'intègrent bien dans la philosophie de Villages Vivants et leur projet a reçu l'aval d'un comité d'évaluation dont l'avis favorable était une condition sine qua non à l'engagement de la SCIC.

Sylvie Dubois confirme qu'il s'agit là d'un beau projet.

Didier Mehl demande si la prise de participation permettra une intervention de la commune dans le fonctionnement de la SCIC. Sylvie Dubois confirme que cela va aller de pair avec la désignation d'un représentant de la commune et propose que Patrick Rotger soit désigné. Par ailleurs, elle rappelle que c'est la commune qui a proposé les 2 artisanes à Villages Vivants. Elle précise que la place couverte va connaître un véritable renouveau commercial avec la

réouverture du kebab à compter du 15 avril et avec l'installation prochaine d'une épicerie fine faisant également cave à vin.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la prise de participation de la commune au sein de la SCIC Villages Vivants à hauteur de 2000 € et apporte son soutien au projet d'acquisition

Projet de délibération n° 40 : Bail de location Hôtel Malmazet avec la Communauté de Communes Berg-et-Coiron.

Sylvie Dubois indique qu'il s'agit de renouveler le bail dans les mêmes termes à l'exception de la question des charges. En effet, jusqu'à présent, le bail, dans son article 11, ne prévoyait pas de remboursement des charges (électricité, chauffage, téléphone) du locataire au bailleur.

Pour les trois prochaines années, la commune souhaite mettre en place des moyens techniques (compteurs, sous-compteurs) ou une répartition de ces coûts à la charge du locataire.

L'article 11 sera revu par avenant dès que des solutions techniques auront été mises en place pour permettre de mesurer les consommations des fluides.

Au 1er janvier 2022, le montant du loyer mensuel s'élève à la somme de 952.57 €, son évolution basée sur l'indice du coût de la construction INSEE du 1er trimestre révisable chaque année.

Didier Mehl a assisté à la commission des finances de la communauté de communes. Cette charge nouvelle n'y a pas été fléchée. Sylvie Dubois indique que ce n'est pas la seule charge nouvelle qui n'a pas été fléchée, citant l'exemple du Chapiteau de Mars.

Sylvie Dubois indique que ces charges sont très importantes à la charge de la commune. Le loyer est également très bas, ce qui est normal pour favoriser l'implantation de la Communauté de Communes dans le centre-bourg. Le constat de l'importance de ces charges a été fait dès le début du mandat lorsque nous avons décidé d'examiner l'ensemble des consommations énergétiques des différents bâtiments communaux.

Didier Mehl demande si le téléphone est également pris en charge par la commune. Marie Fargier indique que la commune prend en charge à ce jour les abonnements et consommations d'eau et d'électricité mais pas le téléphone.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le projet de bail avec la communauté de communes est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°41 : Renouvellement de la convention avec INFRACOS

Mme le Maire demande à Stéphane Chausse de présenter ce projet de délibération.

Stéphane Chausse indique que l'on examine donc à nouveau le projet de convention relative à l'implantation de l'antenne. A la suite du précédent conseil municipal, nous avons demandé à IFRACOS de modifier la rédaction de la convention. IFRACOS a accepté d'ajouter la phrase suivante : IFRACOS pourra procéder aux modifications et/ou extensions qu'elle jugera utiles sur la station radioélectrique en fonction de ses besoins d'ingénierie et dans le respect des autorisations d'urbanisme à déposer le cas échéant.

Il rappelle qu'IFRACOS a l'obligation légale de déposer un dossier d'information en mairie à chaque fois qu'il y a des modifications apportées avec possibilité pour la commune de demander des précisions sur les modifications du champ électrique. Si des modifications plus importantes sont apportées, IFRACOS a l'obligation de déposer une demande de permis.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec IFRACOS.

Projet de délibération n° 42 : Redevance domaniale années 2021 et 2022 Association Diocésaine

Stéphane Chausse, à l'invitation de Mme le Maire présente le projet de délibération et rappelle qu'il était convenu que sur le reversement perçu d'Infracos, une partie se fasse au bénéfice de l'association diocésaine. Cela n'a pas été

fait en 2021. Le montant proposé concerne donc les sommes 2021 et 2022.

Marie-Jeanne Cosse rappelle qu'il s'agit d'un accord donnant-donnant avec l'association diocésaine, en contrepartie de l'accord donné quant à l'installation de l'antenne.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°43 : Convention socle relative au projet de protection et de la valorisation de la vallée de l'Ibie

Sylvie Dubois indique qu'il s'agit de la même convention que l'an passé, mais qui, cependant, n'est renouvelée que pour 6 mois avec la même participation des communes et des communautés de communes. Cette convention a été jugée nécessaire pour appeler des financements européens dans le cadre du programme LEADER. On maintient cette année donc la participation de la commune et on examinera la suite. A noter que le montant pour 6 mois est identique à celui de l'an dernier pour une année. Elle s'interroge sur l'opportunité de reprendre ce dossier en direct avec la communauté de communes compte tenu de retombées insatisfaisantes sur la commune qui en est pourtant le principal financeur.

Pierre Clément précise que les financements cités ne concernent que le maintien du fonctionnement sans les actions. On ne peut être que d'accord sur les objectifs généraux de préservation de la vallée de l'Ibie mais la concrétisation laisse effectivement à désirer.

Sylvie Dubois souligne que la vallée de l'Ibie est effectivement un joyau à préserver. Reste à savoir comment. Une réflexion serait engagée dans le cadre d'une démarche Grand Site de France. Elle a essayé de faire évoluer le calcul des contributions des collectivités locales car Villeneuve est la commune qui paie le plus au regard des critères établis (nombre d'habitants et linéaire de la rivière), mais ses arguments n'ont pas été entendus alors que les critères économiques et touristiques ne sont pas pris en compte et que des communes ont autrement plus de moyens financiers que Villeneuve.

Didier Mehl rejoint l'enjeu de gestion de cette vallée afin d'éviter de faire n'importe quoi comme l'installation de baraques à frites. Il propose toutefois que Mme le Maire écrive un courrier d'alerte aux autres communes quant à l'évolution nécessaire des financements. Sylvie Dubois en est d'accord.

Yves Lefrileux estime que la vallée de l'Ibie doit être gérée dans sa totalité et qu'il n'est pas opportun que la commune, voire la communauté de communes, partent de leur côté. Cela n'a de sens que sur tout le linéaire.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

La reconduction de la convention est approuvée à l'unanimité.

Pierre Clément quitte la séance à 12 h.44, donnant pouvoir à Martine Hemmache.

Projet de délibération n°44 : Désignation d'un représentant de la commune auprès du Centre socioculturel La Pinède

Sylvie Dubois rappelle que le conseil municipal a élu, lors de sa séance du 4 août 2020, Mme Taulemesse Karine, conformément à l'article 7 des statuts de l'association de gestion des activités du centre socio-culturel qui mentionne notamment la composition de son conseil d'administration comme suit : un représentant de la CAF en tant que membre de droit, le maire, un délégué du conseil municipal, un représentant du CCAS, le président de la Communauté de Communes « Berg et Coiron », un représentant de la MSA en tant que membres consultatifs et les autres membres élus en assemblée générale

Elle demande au conseil municipal son accord pour désigner le représentant de la commune à main levée. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

Martine Hemmache et Didier Mehl sont candidats. Martine Hemmache obtient 16 voix et Didier Mehl 5 voix. Martine Hemmache est désignée comme représentante de la commune auprès du centre socioculturel La Pinède.

Yves Lefrileux indique que ce serait bien d'aller vers d'autres types de procédure, comme le tirage au sort. Sylvie Dubois répond que le vote permet une démarche volontaire qui s'inscrit dans une forte implication de Martine Hemmache auprès du Centre socioculturel. Elle n'est pas certaine que le tirage au sort soit juridiquement possible

mais c'est à voir.

Projet de délibération n°45 : Subvention à l'école publique et à l'école privée pour la participation aux sorties scolaires

Mme le Maire demande à Florian Morge de présenter ce projet de délibération.

Florian Morge indique que cela concerne le reversement d'une subvention départementale que la commune a touché dans le cadre des classes découvertes.

Sylvie Dubois précise que 588 € concernent une sortie patrimoine pour l'école publique et 1176 € pour la classe découverte de l'école Notre Dame.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°46 : Marché de travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire

Mme le Maire demande à Stéphane Chausse de présenter le projet de délibération. Celui-ci indique que la commission chargée de l'attribution des marchés a décidé de classer sans suite les lots 1 et 4 et d'attribuer les lots 2 et 3.

Le lot 2 concerne l'isolation intérieure (cave, sous-sol et comble) et est attribué à l'entreprise Joint Royal de Lachapelle sous Aubenas, pour un montant total de 24 964,87 € HT soit 29 957,84 € TTC ;

Pour le lot 3 correspondant à l'isolation extérieure, l'entreprise FOULLIER-CHAUVIN (Privas) est retenue pour un montant total de 167 139,29 € HT soit 200 567,15€ TTC ;

Marie Jeanne Cosse demande si l'on reste dans l'enveloppe budgétaire prévue. Stéphane Chausse répond qu'un lot est en dessous et l'autre au-dessus des prévisions. Le budget final ne sera connu qu'après l'attribution des lots 1 et 4.

Marie Jeanne Cosse demande si des casquettes sont prévues par l'isolation extérieure afin d'éviter les problèmes de fort rayonnement rencontrés dès le printemps.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des lots 2 et 3 conformément aux propositions de la commission.

Projet de délibération n°47 - Transfert de la compétence sur le stade René Ducharme : autorisation de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles.

Sylvie Dubois rappelle que la communauté de Communes a approuvé le transfert du stade de football René Ducharme par délibération du 27 janvier 2022, la commune de Villeneuve de Berg par délibération concomitante du 5 Mars 2022. Les conditions de majorité qualifiée pour le transfert de cette compétence ayant été acquise, Monsieur le Sous-Préfet a pu entériner la modification statutaire par arrêté du 29 Mars 2022.

Madame le Maire expose à l'assemblée que compte tenu du transfert de la compétence stade René Ducharme à la communauté de Berg & Coiron, les bien(s) meuble(s) et immeuble (s) seront mis à disposition de l'EPCI.

Aux termes de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales, la remise des biens a lieu à titre gratuit. La communauté bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. La communauté assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La communauté bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens. La communauté bénéficiaire est substituée de plein droit à la commune propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun

droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. C'est la commune qui informe ce dernier de la substitution.

En cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice la compétence par la communauté bénéficiaire, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Madame le Maire précise que cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement, précisant consistance, situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état. Elle demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le procès-verbal et tous les actes utiles au transfert de ladite compétence.

Didier Mehl précise que la majorité qualifiée est acquise pour le changement de statuts soit par approbation des 2/3 des communes représentant 50 % de la population, soit par approbation de 50 % des communes représentant 2/3 de la population. Nous n'avons pas eu l'information qu'il y aurait eu des votes contre, on peut donc effectivement considérer que les nouveaux statuts sont approuvés.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition du stade René Ducharme à la communauté de communes.

Projet de délibération n°48 : Travaux d'enfouissement Rue Charbonnier Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage au SDE 07

Mme le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux d'enfouissement rue Charbonnier.

Elle précise que l'opération de dissimulation et d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité, éventuellement des réseaux d'éclairage public et l'opération de mise en œuvre coordonnée du génie civil des futurs réseaux de télécommunications concernent deux maîtres d'ouvrages :

- Le SDE07 pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité et éventuellement d'éclairage public ;
- La collectivité pour les travaux de génie civil des réseaux de télécommunications.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante : « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le SDE07 a prévu dans ses statuts, approuvés le 26 novembre 2007, la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3).

Mme le Maire propose de confier, au SDE 07, par convention, la maîtrise d'ouvrage unique des travaux d'enfouissement rue Charbonnier.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

Sylvie Dubois revient sur l'inauguration de l'exposition de Jean Amoros à laquelle beaucoup de personnes assistaient : c'est une exposition étonnante.

Florian Morge informe de l'organisation le mardi 26 avril à 18 h.00 d'une commission vie associative pour la répartition des subventions.

Sylvie Dubois indique que la prochaine réunion du prochain conseil municipal est prévue le vendredi 27 mai à 18 h.00 car le lendemain aura lieu le festival « d'une cour à l'autre »

Patrick Rotger évoque l'organisation le 14 mai du festival du livre avec la mise en place d'une braderie de livres dans la rue le samedi après-midi et le dimanche toute la journée

Martine Hemmache évoque le carnaval des enfants organisé par l'amicale laïque ce 9 avril.

Marie Fargier informe des inscriptions en cours des forains pour la foire du 1^{er} mai : entre 100 et 120 exposants a priori devraient s'inscrire, sachant que plusieurs manifestations sont prévues le même jour.

Sylvie Dubois rappelle la prochaine réunion de quartier le 30 avril au Petit Tournon.

Anne-Marie Eyraud et Sylvie Dubois informe que dans le cadre de la solidarité avec l'Ukraine, le dimanche 22 mai à 17 h. un concert est organisé à l'ardéchoise par le CCAS et l'association aide accueil réfugiés. Pour l'instant une famille est accueillie sur Villeneuve de Berg. Le CCAS s'est positionné sur une caution de solidarité auprès de cette famille hébergée en famille d'accueil. Le CSC est également identifié comme association de soutien par la préfecture à travers la banque alimentaire et le point commun.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire lève la séance à 13 h.05